

## **Délégation à la Sécurité Routière**

### **Note à Mme la déléguée interministérielle à la sécurité routière**

**Objet :** bilan des agressions physiques ou verbales commises envers les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière en 2024.

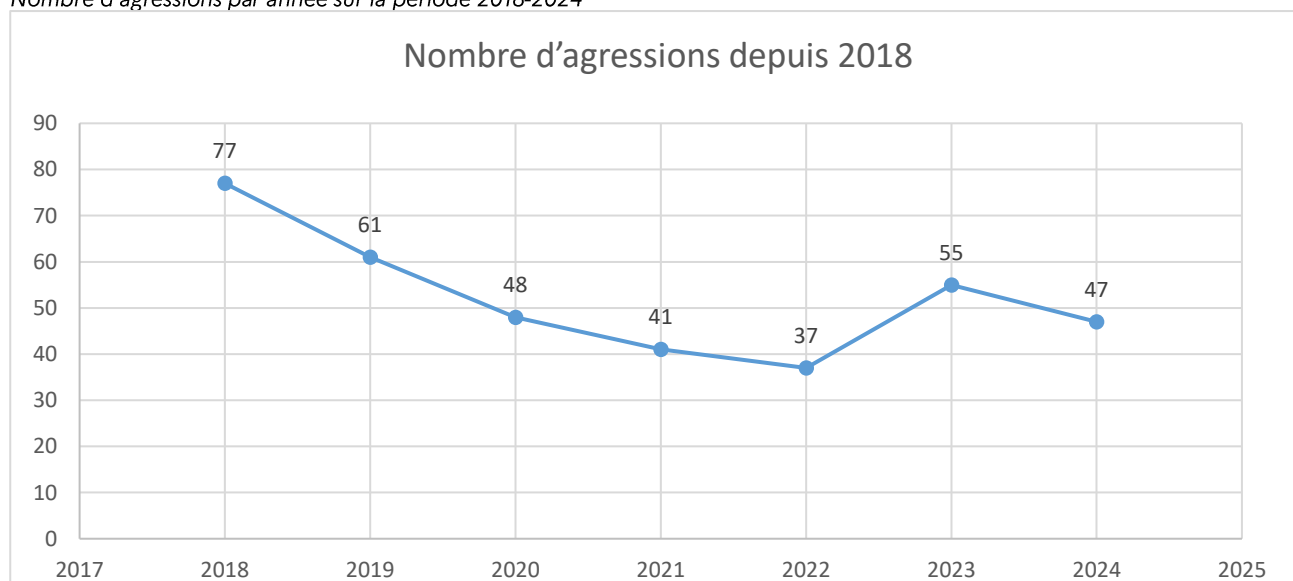
Sommaire de la note :

- Nombre d'agressions par année depuis 2018
- La répartition géographique des agressions par région en 2024
- Typologie des agressions
- Suites données par les agents en 2024
- Suites données par l'administration locale en 2024
- La sécurisation des CEPC
- Perspectives pour l'année 2025

#### **1. Nombre d'agressions par année depuis 2018**

Conformément aux dispositions prévues par la note du 4 juillet 2018 relative à la prévention des agressions physiques ou verbales commises envers les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière et aux procédures à mettre en œuvre, **47 agressions ont été signalées à la DSR en 2024, en baisse par rapport à 2023.**

*Nombre d'agressions par année sur la période 2018-2024*



## **2. Répartition géographique par région**

Les régions **Ile-de-France (9)**, **Provence Alpes-Côte d'Azur (7)**, **Auvergne Rhône-Alpes (4)** représentent à elles seules 23 agressions, soit **62%** des agressions répertoriées en 2024.

Les 3 départements les plus touchés sont les Bouches-du-Rhône (4), Paris (3), et l'Hérault (3)

## **3. Typologie des agressions**

**La majorité des agressions sont verbales (83%).** Elles prennent, le plus souvent, la forme d'outrage qui, dans certains cas, est accompagné de menaces physiques ou de menaces de mort dans les situations les plus graves.

Les agressions physiques sont un phénomène plus rare (8% des agressions).

Il est recensé pour quelques cas une conduite mettant en danger délibérément la vie d'autrui (9%).

**L'agression type** se décline de la manière suivante :

- Elle émane d'un candidat (83%)
- L'agresseur est un homme (85%)
- Elle intervient lors de l'examen de la catégorie B (77%) A (8%) CE (8%)
- Les autres agressions se sont déroulées hors examen (7%)
- Elle vise une IPCSR femme (66%)
- Elle se passe le jour même (99%)
- Elle survient à la suite d'une intervention de sécurité (34%)

## **4. Suites données par l'agent**

**La totalité des agents victimes d'une agression dépose une plainte (100%),** généralement en étant accompagné par leur hiérarchie.

**Pour l'année 2024, 6 demandes de protection fonctionnelle** ont été formalisées suite à une agression (chiffres provisoires susceptibles d'évoluer en fonction du traitement des dossiers par les instances judiciaires).

## **5. Suites données par l'administration déconcentrée**

L'article L. 211-1 A du code de la route a créé, à titre de mesure de sûreté administrative, et dans l'attente de la mise en mouvement de l'action publique, une mesure d'interdiction provisoire de se présenter à l'examen du permis de conduire. Le préfet de département peut prononcer dans les vingt-quatre heures suivant la transmission du dépôt de plainte pour des faits de violence ou d'outrage.

En 2024, **30 arrêtés d'interdiction temporaire de se présenter en examen ont été pris.**

Dans le cadre de la procédure, il est systématiquement rappelé que chaque dépôt de plainte doit entraîner un arrêté d'interdiction temporaire de se présenter en examen.

## **6. Sécurisation des centres d'examen du permis de conduire**

En 2024, la DSR a financé les demandes de sécurisation suivantes (97 100 euros au total) :

- Centre de Blois (Loir-et-Cher) : 7 000 euros (vidéo-surveillance)
- Centre de Belleville sur Meuse (Meuse) : 9 000 euros (vidéo-surveillance et alarme)
- Centre d'Epinal (Vosges) : 6 300 euros (rénovation de la clôture)
- Centre Saint Priest (Rhône) : 55 000 euros (prestation d'un vigile)
- Centre de Bellignat (Ain) : 4 600 euros (vidéo-surveillance)
- Centre de Colmar (Haut-Rhin) : 15 200 euros (vidéo-surveillance)

De fréquentes relances sont faites par le BRF au réseau des DPCSR afin de faire remonter tout besoin de sécurisation des CEPC faisant suite notamment à des audits de sécurité. La programmation 2025 a d'ores et déjà permis de recenser plusieurs projets de sécurisation à financer pour un montant global de 163 345 euros.

### 7. Perspectives pour l'année 2025

- **Poursuite de l'organisation de formations dédiées** à la prévention des agressions et la protection des agents dans les départements les plus touchés par le phénomène, pour un total de 250 agents formés dans le cadre de la convention cadre avec l'IN-SERR.
- **Finalisation et diffusion d'un guide** de sensibilisation à l'attention des IPCSR et DPCSR.
- Expérimentation du **dispositif d'alerte du travailleur isolé (DATI)** à relancer en mai dans le Rhône et les Bouches-du-Rhône. Relancer la DTNUM sur la mise en place d'un outil internalisé similaire utilisable sur les tablettes.
- **Renforcer l'accompagnement des services déconcentrés (sensibilisation à la procédure et appui technique)** avec pour objectif d'une prise d'arrêté d'interdiction pour chaque agression faisant l'objet d'un dépôt de plainte.
- **Poursuivre la réalisation des audits de sécurité** des référents sûreté GN et PN dans les centres d'examen à la demande des services déconcentrés et assurer les travaux nécessaires suite aux préconisations de ces audits.

Catherine BACHELIER  
Sous-directrice de l'éducation routière  
Et du permis de conduire